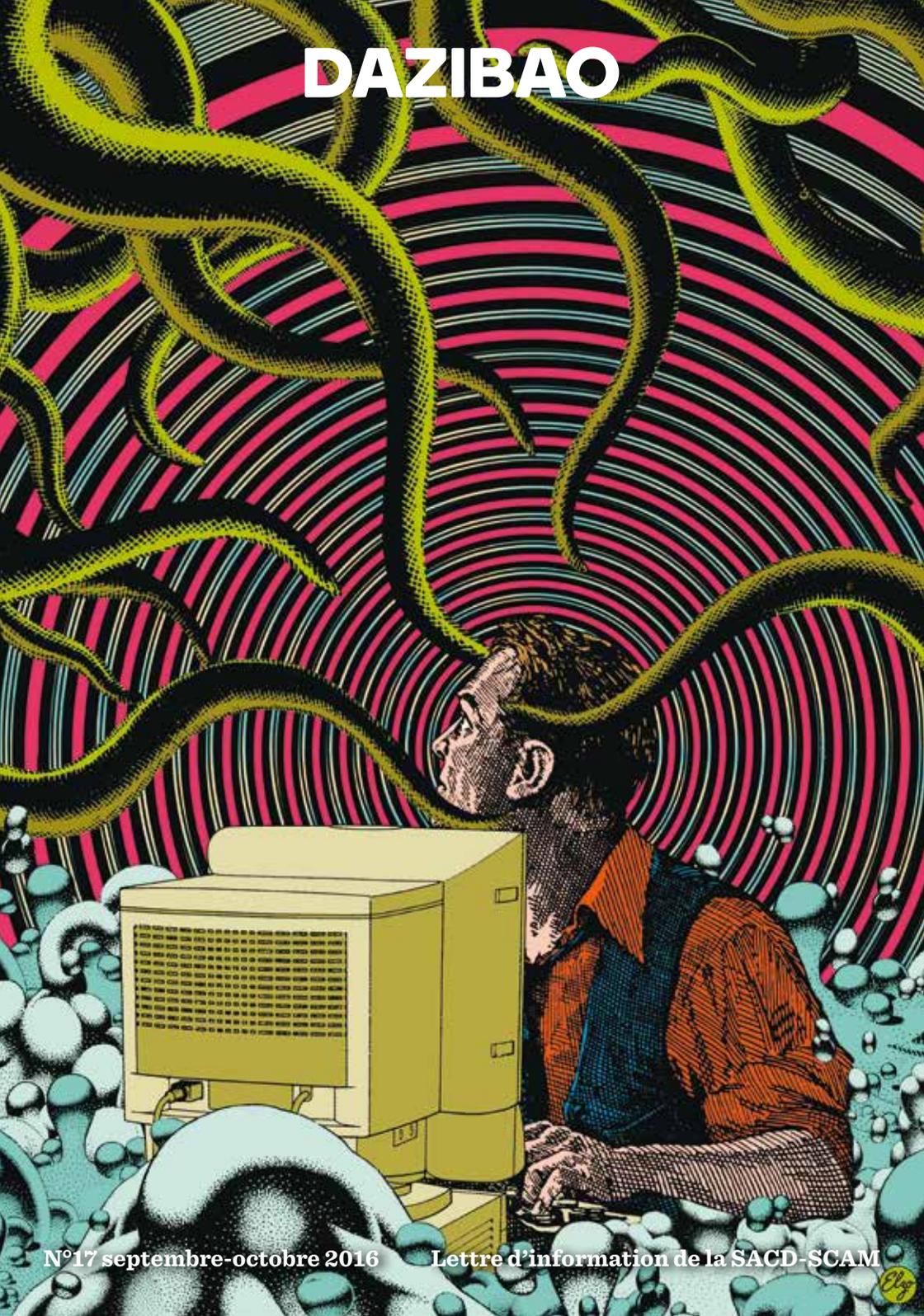


# DAZIBAO



# CE QUI NOUS EST APPARU INDISPENSABLE

*Dazibao, une lettre d'information qui vous informe des sujets qui mobilisent la société et ses auteurs. [www.scam.be](http://www.scam.be) [www.bela.be](http://www.bela.be)*

Plus qu'hier, être auteur nécessite aujourd'hui une forme de présence auprès du public. Il y a la prolifération des publications ou des diffusions d'œuvres, qui impose aux auteurs de distinguer leur travail, les réseaux sociaux où ils doivent trouver leur « visibilité », et la diversité des publics qu'ils cherchent à rencontrer. Dans le même temps, la Scam observe que la rémunération des auteurs stagne, voire diminue, d'année en année. Les récentes études sur la situation des auteurs littéraires évoquées dans le dossier de ce Dazibao sont de cruels rappels de ce constat.

Par chance, nous assistons aussi à la multiplication de salons, de foires, de rencontres ou d'ateliers qui sont autant de possibilités pour un auteur de rencontrer le public, d'échanger avec lui.

Malheureusement, de nombreux médiateurs culturels considèrent que le temps consacré à la préparation de l'intervention, au déplacement, à la rencontre, quelle que soit sa nature, est un temps de promotion. L'auteur ne devrait pas être rémunéré ou défrayé pour ces heures soustraites à la création. Par conséquent, le coût de ce temps (l'absence de revenus) a été longtemps supporté par l'auteur, ce qui n'est plus acceptable.

Afin de faire reconnaître la valeur de ce travail, certaines catégories d'auteurs plus sollicitées que d'autres ont élaboré depuis plus de 30 ans des barèmes couvrant un large éventail de prestations. Ces barèmes sont devenus des

références acceptées, tout comme le barème de la Sofam pour l'usage de photographies s'est imposé avec le temps. Ils aident les auteurs à être rémunérés et défrayés pour le travail et les frais exposés.

Sensibles à cette situation, les pouvoirs publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont compris ce double enjeu : permettre aux publics de rencontrer des auteurs et s'assurer que ces derniers soient rémunérés pour cette prestation : « Journalistes en classe », « Écrivains en classe » et « Cinéastes en classe » sont des initiatives plus ou moins récentes qui rencontrent ce double objectif. Elles ne couvrent malheureusement qu'une partie du spectre des prestations effectuées. C'est pourquoi la Scam propose aujourd'hui un barème, le plus complet possible, destiné aux auteurs et aux traducteurs littéraires. Avec la SACD, elle étendra prochainement cette référence aux auteurs de spectacle vivant et aux auteurs de l'audiovisuel.

*La diversité des situations sociales et fiscales des auteurs nécessite une attention toute particulière sur ce point : le paiement des prestations se fera-t-il sous forme d'honoraires pour prestations occasionnelles, de salaires, de droits d'auteur lorsque la prestation est liée à l'exécution de l'œuvre ? Chaque cas nécessite une discussion et un aménagement de la situation.*

— **Tanguy Roosen**

# LE BARÈME DES PRESTATIONS PONCTUELLES

Les auteurs de Bande Dessinée ont tiré la sonnette d'alarme, mais le cri vaut pour tous les auteurs de l'écrit : il est de plus en plus difficile de vivre de sa plume. Si le secteur demande aux auteurs de se professionnaliser, d'investir en matériel et en temps de création, il n'offre pas de compensations financières pour cela. Au contraire, les politiques menées, dont la surproduction éditoriale, fragilisent les auteurs. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à multiplier les sources de revenus. Ces prestations accessoires ou ponctuelles les distraient de leur travail de création. Avec pour paradoxe que, les revenus de la création étant à la baisse, les auteurs les plus engagés dans leur travail risquent davantage la paupérisation.

L'article *Auteurs du livre, difficile de vivre de sa plume*, paru dans *Astérisque*, la Lettre de la Scam, en août 2016, mentionne deux études « qui permettent d'appréhender la question des activités connexes » : *Profession ? Écrivain*, pilotée par le MOTif (Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France) et *Retours à la marge*, coordonnée par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill).

Si la première étude témoigne du fait que les auteurs attendent d'avoir acquis une reconnaissance symbolique pour se préoccuper de leurs droits et des conditions matérielles de l'exercice de leur métier, la seconde livre des chiffres. On y apprend que 95% des auteurs se livrent à des activités connexes, selon quatre pôles : valorisation de l'œuvre (dédicaces, signatures, lectures), de l'auteur (débat, conférences, jurys littéraires, résidences), transmission (ateliers, cours) et création (articles, commandes, adaptations théâtrales ou audiovisuelles). On apprend aussi que « la

proportion de ces activités qui sont rémunérées est très faible » et que « 44% des auteurs évoquent leur difficulté à se faire rémunérer ».

## UN OUTIL INDISPENSABLE

Un algorithme complexe n'était pas nécessaire pour aboutir à une conclusion : de plus en plus d'auteurs fragilisés s'investissent dans des prestations secondaires qui ne sont pas ou mal rémunérées. Une action concrète en faveur des auteurs était indispensable. D'où la volonté de mettre à leur disposition un outil qui leur permette de changer la donne.

Les premiers, les auteurs jeunesse français, qui partagent leurs revenus avec les illustrateurs, se sont mobilisés en 1975 pour que l'on reconnaisse la valeur de ces prestations et qu'on les rémunère correctement. La Scam s'est inspirée de la Charte des Auteurs et Illustrateurs (France) et du tarif édité par le VAV (Vlaams Auteurs Vereniging) pour éditer son *Barème des Prestations Ponctuelles pour auteurs de l'écrit et traducteurs*.

Un Barème qui n'est pas un tarif obligatoire, mais une référence, fruit de l'agrégation de pratiques reconnues dans le secteur.

# POUR AUTEURS DE L'ÉCRIT ET TRADUCTEURS

## COMMENT UTILISER CE BARÈME ?

### **Le barème peut s'utiliser a minima.**

Il sera largement distribué auprès des opérateurs et facilement téléchargeable sur le site de la Scam. L'auteur peut, a minima, sans négocier plus avant, demander à son interlocuteur s'il s'aligne sur les rémunérations proposées par la Scam dont il est membre. Cette simple question aura le mérite d'aver-tir son interlocuteur qu'on attend de lui de rémunérer la prestation demandée.

### **Le barème est un outil pour vos interlocuteurs.**

Lorsqu'un professeur ou un bibliothécaire souhaite inviter un auteur, il est plus facile pour lui de produire un document validé par une société d'auteurs pour étayer son budget que de partir de rien.

### **Le barème est négociable.**

Comme pour les contrats, tous les termes du barème sont négociables. Pour les signatures, qui sont très difficiles à faire rémunérer dans la pratique, la Scam conseille, sur le modèle de la Charte, de les négocier contre des journées de rencontres.

### **Les sommes indiquées dans le barème représentent des montants nets.**

La diversité des modes de déclaration des revenus des auteurs n'a pas permis de proposer des sommes brutes. C'est donc à l'auteur, en fonction de son statut, de calculer la somme à demander pour obtenir au final la rémunération suggérée.

### **Le barème sera soutenu.**

La Scam propose un outil facultatif, que ses partenaires ne sont pas forcés d'adopter. La société examinera toutefois si les opérateurs qui sollicitent son soutien rémunèrent les auteurs selon le barème proposé. Elle fera la pédagogie de son action auprès des médiateurs culturels et entendra les retours des auteurs.

### **Le barème est le premier outil de ce genre en Belgique francophone.**

Toutes les suggestions pour l'améliorer seront les bienvenues. Un second barème, destiné aux auteurs de l'audiovisuel, et un troisième, à l'intention des auteurs de spectacle vivant, paraîtront en 2017.



**NO  
MONEY,  
NO  
STORY**

# LE FUTUR BARÈME DES PRESTATIONS AUDIOVISUELLES

## LE CAS DU DOCUMENTAIRE

La Scam Belgique a en préparation un second barème, destiné aux auteurs de l'audiovisuel. Se pose là de manière particulièrement intense le problème du réalisateur de documentaires, dont la présence est souvent un pré-requis à la projection de l'œuvre.

Une étude de Béatrice de Mondenard, soutenue par la Scam\* France, l'ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion) et la SRF (Société des Réalisateurs de Films) fait le point sur cette situation particulière. En voici les grandes lignes :



**L'accompagnement d'un film documentaire est souvent beaucoup plus long que celui d'un autre film d'auteur, car :**

- les documentaires ont une durée de vie en salles plus longue.
- le documentaire est souvent programmé dans le cadre de soirées ou de programmations thématiques où le débat « en présence du réalisateur » fait partie de l'expérience.



**Plus que de la promotion, l'accompagnement du documentaire par le réalisateur est plutôt :**

- un activateur de débat (voire sa condition),
- un moyen de transmettre des connaissances,
- l'occasion d'aborder des questions de politique, d'économie, citoyennes, de vivre ensemble,
- le bon moment pour prodiguer, mine de rien, une leçon de cinéma (documentaire).

## CEPENDANT



Alors que le diffuseur profite de cette présence et que les autres protagonistes de la soirée sont souvent rétribués, en dehors de la prise en charge des frais de déplacement et des repas, **l'accompagnement par le réalisateur est très rarement rémunéré** (c'est si rare que lorsque c'est le cas, les réalisateurs se souviennent de où et quand).



**Pour obtenir une rémunération, les réalisateurs doivent :**

- la demander,
  - faire preuve de pédagogie.
- Mais... Il n'existe pas d'usage. Dès lors, qui paie ? Le distributeur, l'exploitant, les associations invitantes ?



Parmi les auteurs, certains

- se font **rémunérer au forfait** auprès du distributeur,
- **incluent des clauses contractuelles** cadrant la période couverte par le salaire et celle qui ne l'est pas (et où une rémunération doit être consentie),
- **délèguent la gestion des rencontres** au producteur qui la délègue au distributeur qui s'entend avec les salles.



Pour conclure, les auteurs qui accompagnent leur film durant des années et donnent de leur présence avec générosité pointent une préparation parfois trop légère des débats. « En présence de l'auteur » : un peu d'ambition, SVP !

# PRISE DE PAROLE

ISABELLE DUBOIS



ISABELLE DUBOIS EST COLLABORATRICE DE LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE : ELLE GÈRE LES ADHÉSIONS, LES CONTACTS QUOTIDIENS AVEC LES AUTEURS ET LA DIFFUSION DES EXPOSITIONS. ELLE RAPPELLE COMMENT EST NÉ LE BARÈME DES PRESTATIONS PONCTUELLES DÉFENDU PAR LA CHARTE,

SOULÈVE SES APPORTS, LES DIFFICULTÉS QUE LES AUTEURS RENCONTRENT ENCORE, ET LES LIMITES HORAIRES POSÉES.

*« La demande d'un barème est venue des professionnels eux-mêmes, qui désiraient que l'on reconnaisse leur métier et leurs prestations. Ce sont les auteurs jeunesse qui se sont mobilisés les premiers. Aujourd'hui, beaucoup d'auteurs de littérature générale appliquent les tarifs de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.*

*« Pour l'auteur, il est plus simple de demander d'appliquer les tarifs proposés en mentionnant qu'il est membre de la Charte, et pour les bibliothécaires et les enseignants, il est plus facile de justifier auprès de leur administration le fait de devoir rémunérer l'auteur. Ils peuvent ainsi présenter des chiffres qui permettront d'évaluer le budget nécessaire à l'événement qu'ils organisent.*

*« Là où il est encore difficile de se faire entendre, où la pratique n'est pas complètement rentrée dans les mœurs, c'est sur les salons. Pourtant, pour l'auteur, deux jours sur un salon, ce sont deux jours de travail en moins. Comme pour le contrat d'édition, tout est une question de négociation. S'il s'avère impossible d'être payé pour une dédicace, l'auteur peut demander à faire deux rencontres rémunérées en contrepartie de sa venue. Il peut les ventiler sur la semaine (le vendredi en école ou en bibliothèque) et signer pendant le week-end. Mais la situation évolue : désormais le Centre national du livre (CNL) subventionne les salons qui rémunèrent les auteurs et encourage ainsi*

les bonnes pratiques. Les auteurs peuvent donc espérer être rémunérés plus facilement pour une rencontre sur un salon... Pour les dédicaces, cela reste encore difficile mais pas impossible !

« Nous ne pouvons pas imposer les tarifs que nous préconisons. Si la Charte envoie parfois des lettres recommandées aux éditeurs pour leur rappeler les bonnes pratiques, sa marge de manœuvre est courte. *Mais on voit qu'il est de l'intérêt de tous d'appliquer des chiffres raisonnables pour ces prestations. C'est une question de solidarité entre les auteurs, et de respect de leur propre travail.*

« Nous fixons par contre des limites horaire : une demi-journée, ce ne sont pas plus de trois heures d'atelier. Dans le cas d'une rencontre à l'école, qu'elle dure une ou deux heures, une demi-journée sera comptée également. Car l'auteur se prépare à ces rencontres, il se déplace. Ce sont des moments qui le distraient de sa création.

« Le monde de l'édition évolue et notre rôle est d'accompagner les auteurs au travers de cette évolution. »

**LE  
BARÈME :  
PARTAGEZ-LE,  
FAITES LE  
CIRCULER !**

## LA SCAM DEMANDE



Une reconnaissance financière des prestations ponctuelles des auteurs au niveau politique. Une majorité d'auteurs s'adonnent à ces activités, mais les revenus qu'ils en tirent éventuellement sont encore loin d'être suffisants. Il est donc nécessaire qu'une juste rémunération soit adoptée par tous (opérateurs culturels, organisateurs d'événements privés...), pour compenser le manque à gagner quand l'auteur ne crée pas - et instaurer une simple justice sociale : trop souvent tous les intervenants techniques sont payés lors d'un événement et l'auteur est le seul à devoir prêter gratuitement.

## LA SCAM PROPOSE



Un barème équitable. Elle est consciente que le simple fait de réclamer un paiement pour des prestations jamais rémunérées auparavant va bouleverser une certaine économie culturelle, mais elle réaffirme avec force que le secteur est à un tournant : si l'on demande aux auteurs de se professionnaliser, leurs interlocuteurs et leurs revenus doivent suivre.

# WWW

## [www.scam.be](http://www.scam.be)

Pour télécharger le *Barème des prestations ponctuelles* <Téléchargements> <Dépliants d'information générale> et l'envoyer d'un clic où il est nécessaire.

## [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

→ Pour lire l'article de Béatrice de Mondenard *Auteurs du livre, difficile de vivre de sa plume* et cliquer sur les liens qui renvoient aux études mentionnées dans notre dossier, ainsi qu'à de nombreux rapports.

→ Pour découvrir l'étude de Béatrice de Mondenard, *Écrire et accompagner le cinéma documentaire* qui alimentera notre second barème des prestations ponctuelles à destination des auteurs de l'audiovisuel.

## [la-charte.fr](http://la-charte.fr)

Le site de la Charte des Auteurs et Illustrateurs Jeunesse (France), où l'on peut piocher plein de renseignements utiles. À noter que les auteurs et illustrateurs belges peuvent adhérer à la Charte.

## [www.lemotif.fr/fichier/motif\\_fichier/705/fichier\\_fichier\\_profession.ecrivain\\_ok.pdf](http://www.lemotif.fr/fichier/motif_fichier/705/fichier_fichier_profession.ecrivain_ok.pdf)

Pour télécharger *Profession ? Écrivain*, l'enquête publiée par le MOTif en mai 2016.

## [www.fill-livrelecture.org/fichiers/150316\\_Fill\\_RetoursALaMarge.pdf](http://www.fill-livrelecture.org/fichiers/150316_Fill_RetoursALaMarge.pdf)

Pour télécharger *Retours à la marge. Les revenus connexes des auteurs*, Fill, février 2016.



Dazibao, un cycle d'affiches qui vous informe des sujets qui mobilisent la société et ses auteurs.

# ET VOUS ?

Une dalle qui cède dans un barrage... L'une des premières valeurs portée par la Scam est la solidarité. Vous est-il trop difficile, ou en définitive pas si indispensable de faire rémunérer vos prestations ponctuelles à leur juste valeur ? N'oubliez pas que d'autres, après ou autour de vous, ont cruellement besoin de cet argent. Soyez pédagogiques : c'est au prix d'explications, mais aussi d'un respect de leur propre outil que les auteurs réunis dans la Charte des Auteurs et Illustrateurs jeunesse ont imposé le paiement de leurs prestations.

# OÙ SE RENCONTRER ?

La Scam.fr organise régulièrement des **déjeuners littéraires** à destination des auteurs de l'écrit. Ils sont l'occasion d'un échange entre une personnalité du secteur du livre et un interlocuteur privilégié. Cadre ouvert, ces déjeuners éclectiques parcourent les différents registres de la création littéraire. Malgré leur point de départ établi, le débat s'élargit régulièrement vers l'échange d'expériences.

Pourquoi y assister ? Pour rencontrer vos pairs et échanger avec eux. Pour nous saisir d'une remarque, d'une pratique controversée. Pour poser des questions en relation avec votre travail et entendre cinq points de vue d'auteurs et trois solutions différentes. Pour partager votre univers.